



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 14 JANVIER 2024 – 18h00

Présidence : GALLE Philippe

Présents : BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, GILLET Jean-Claude, MICHAU Gilles

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

Excusé : BOUCHER Eric.

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLE

1.1– Informations nationales

1.1.1- Elections FFF

Le Président informe le Bureau de son élection aux fonctions de Président du collège des présidents de district.

1.2– Informations départementales

1.2.1- Lutte contre les incivilités

Christophe BROSSARD cite l'historique du dossier disciplinaire du match U17 CHANCEAUX Ent.-MONNAIE U.S. arrêté pour des faits de violence entre supporters aux abords du terrain.

La Commission d'appel disciplinaire a finalement donné match perdu par pénalité au club de CHANCEAUX.

Les dirigeants des clubs de CHANCEAUX et de LA MEMBROLLE-METTRAY ont exprimé leur mécontentement à titre personnel. Les arguments utilisés par la Commission dans son procès-verbal n'ont pas été bien perçus.

Une réponse unique signée Président et le Président délégué du District a été donnée. Ce courriel a été lu aux membres du Bureau.

1.2.2- Partenariat privé

Le Président expose les résultats des consultations des équipementiers que se sont positionnés pour être le partenaire exclusif du District en termes de dotations et d'équipements sur la période 2025-2028. SOIR DE MATCH et INTERSPORT (Groupe CHABOTEAU) ont répondu à cet appel d'offre, suite à la fin du contrat avec SOIR DE MATCH datant du 30 juin 2024.

Après débat, le Bureau donne un avis favorable pour la proposition de INTERSPORT qui a proposé une bien meilleure offre en termes de mécénat et d'avantages pour les licenciés et les clubs.

1.2.3- Foire de Tours 2025

Le Président informe le Bureau que le CDOS a sollicité le District pour animer un espace intérieur et éventuellement extérieur à la Foire de Tours qui se déroulera du 1^{er} au 11 mai 2025 sur le thème du Brésil.

Une réponse au CDOS sera faite dans les jours qui suivent.

1.2.4- Partenariat public

Il est proposé que Jean-Claude GILLET représentera le District au sein du CDOS 37. Il sera candidat aux élections du CDOS 37 pour l'olympiade 2025-2029.

Le Bureau donne son accord.

1.2.5- Projet de rénovation du siège social

Le Président informe le Bureau des différents contacts qu'il a eu avec les mairies de Tours et de St Pierre des Corps.

L'idée d'extension des bâtiments sera limitée et soumise à l'autorité de la mairie de St Pierre des Corps puisque le terrain se situe en grande partie sur la partie cadastrale de cette ville.

Un rendez-vous est fixé avec la représentante de la Mairie de Tours fin janvier pour avancer sur le projet d'acquisition du terrain.

2- LECTURE de l'INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Eric BOUCHER

2.1- Vie des commissions

La Ligue sollicite le District pour désigner les représentants du département d'Indre-et-Loire dans plusieurs commissions régionales. La réunion du Comité de direction fixée au 05 février s'en chargera.

M. Yves GALLAND viendra assister à une réunion de commission départementale de discipline pour voir le fonctionnement de ladite commission et ainsi de décider de l'intégrer ou non.

La candidature de M. Ismaël NAIT OUDHADI aux fonctions de délégué officiel du District est étudiée.

Considérant l'avis réservé du Responsable des délégués à l'issue de l'entretien qui lui a été accordé,

Considérant le profil de cette personne,

Le Bureau ne donne pas une suite favorable et remercie M. NAIT OUDHADI de l'intérêt porté au District.

2.2- Statut de l'arbitrage

Des sollicitations seront envoyées à plusieurs élus et membres de commissions pour intégrer le groupe de travail chargé d'établir des propositions de réforme du Statut de l'arbitrage.

3- INTERVENTIONS DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

3.1- Partenariat privé

Le Directeur informe de la signature d'une convention de mécénat d'une année avec la société EUROFIELD, spécialisée dans la construction et l'entretien des terrains synthétiques.

La société LIVINGPAGE, spécialisée dans la création d'applications smartphone a été rencontrée avec les représentants de la Commission de l'Ethique sportive. Une application contenant de la prévention des risques liées aux incivilités sur les terrains a été présentée.

Après débat au sein du Bureau, il a été donné un avis favorable à la poursuite d'un projet dans ce sens.

3.2- Intendance

Le véhicule Polo VW mis à disposition gratuitement par le District d'Eure-et-Loir a été repris par son propriétaire avant l'échéance de la convention.

Les dégâts causés sur ce véhicule en septembre dernier par une délégation d'arbitres en stage à Orléans, ont été réparés. La franchise payée par le District s'élève à 386 €. Vu les difficultés pour connaître les circonstances exactes de ce sinistre, le montant de la franchise sera imputé au débit du compte de l'arbitre chauffeur au moment du sinistre.

3.3- Facturation clubs

Le Bureau est informé des 5 clubs ayant fait l'objet d'un rejet bancaire sur le prélèvement bancaire du relevé club 1^{er} semestre le 03 janvier 2025. Ils font l'objet d'une amende 12 € conformément aux tarifs du District 2024-2025. Ils ont fait l'objet d'une première relance par courriel pour une régularisation de leur règlement avant le vendredi 17 janvier. Au-delà un deuxième relance sera envoyée.

Le Bureau est informé des 3 clubs ayant fait l'objet d'un rejet bancaire sur le prélèvement bancaire mensuel des frais d'arbitrage du 6 janvier 2025. Ils font l'objet d'une amende de 20€ € conformément aux tarifs du District 2024-2025. Ils ont fait l'objet d'une première relance par courriel.

3.4- Ententes

Le Bureau est informé des demandes d'entente validées sous Footclubs reçues avant le début des championnats.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **2 licenciés de la catégorie**.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut-être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **3 licenciés de la catégorie**.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories au jour de la demande,

Le Bureau valide les ententes listées en annexe n°1.

Le Bureau rappelle que les clubs indiqués en premier dans le nom de l'entente sont les clubs gestionnaires, détenteurs des droits sportifs.

4- TOUR DE TABLE

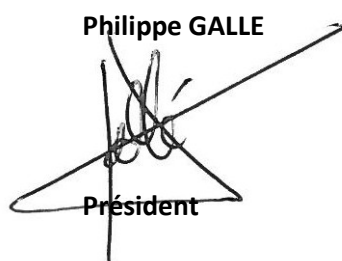
4.1- Compétitions

Le Président revient sur les circonstances qui ont amené le District à annuler toutes les compétitions départementales des 11 et 12 janvier 2025

4.2- Appel général

Christophe BROSSARD cite les dossiers qui vont être jugés parla Commission jeudi 16 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Philippe GALLE

Président

Annexe n°1 : ententes validées par compétition pour la deuxième phase jeunes.

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
U15	D2	LUYNES, FONDETTES, PERNAY	LUYNES Ent.1	11 licenciés à LUYNES. 18 licenciés à FONDETTES 15 licenciés à PERNAY. Avis favorable.
U15F	U15 à 8	AZAY-CHEILLE, LANGEAIS	AZAY-CHEILLE Ent.1	19 licenciés à AZAY-CHEILLE. 12 licenciés à PAYS LANGEAISIEEN. Avis favorable.
U7		SEPMES, RILLY s/V., PORTS-NOUATRE	SEPMES-DRACHE Ent.1	4 licenciés à SEPMES. 3 licenciés à RILLY. 2 licenciés à PORTS-NOUATRE Avis favorable..